



Commission scolaire
de la Côte-du-Sud

AVIS PUBLIC :

Modification à l'ordre d'enseignement à l'école primaire de Sainte-Félicité pour l'année scolaire 2021-2022

Prenez avis que, conformément à l'article 212 de la Loi sur l'instruction publique, la Commission scolaire de la Côte-du-Sud tiendra une assemblée de consultation publique et d'information concernant le projet de modification des services éducatifs à l'école primaire de Sainte-Félicité pour l'année scolaire 2021-2022 (cessation des services d'éducation primaire, en plus des services d'éducation préscolaire).

Cette assemblée aura lieu le mardi 2 juin à 18 h 30. Toutefois, si la situation ne permettait pas de tenir des rassemblements publics, celle-ci sera reportée à une date ultérieure ou des moyens alternatifs pourraient être mis en place pour tenir la rencontre.

Pour toute information relative au projet de modification des services éducatifs, contactez le Secrétariat général au 418 248-1001 poste 8480.

Donné à Montmagny, ce 24^e jour de mars 2020

Le secrétaire général, Pierre Côté